



Rapport d'activité 2019

***Permanence d'accès aux soins de santé
d'Argentan***

Centre hospitalier d'Argentan
47 rue Aristide Briand
CS 50209
61203 Argentan Cedex
02.33.12.30.02
pass@ch-argentan.fr

I. Législation

La PASS¹ est régie par des textes législatifs et réglementaires.

Elle s'inscrit dans la loi d'orientation n°98-657 du 29 juillet 1998 relative à la lutte contre les exclusions introduit dans le code de santé public(CSP) l'article L.6112-6.

On la retrouve également dans les articles L.6112-1,7e et L.6112-2 du CSP relative à la contribution des établissements de santé à la mission de service public.

Puis, un arrêté du 23 mars 2007 relatif au financement des PASS au titre de dotation nationale de financement des missions d'intérêt général et aide à la contractualisation (application de l'article D.162du code de la sécurité sociale).

Circulaire du 18 juin 2013 relative à l'organisation et au fonctionnement des PASS : volonté nationale d'améliorer le fonctionnement des PASS réaffirmée, dans le cadre du plan pluriannuel contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale.

II. L'équipe de la PASS

L'équipe est constituée de :

- un cadre de santé référent : SCHULZE Christelle 02.33.12.37.16
- un médecin référent : Dr MARIE Nicolas 02.33.12.34.51 (secrétariat)
- 80% temps assistante sociale : BODEREAU Marine 02.33.12.30.01 (en remplacement de MARIE Lucie)
- 50% temps infirmier : PAUMIER Nathalie et DOUAILIN Florence 02.33.12.33.12 (poste 56.66)
- Dr ARMOUCHE le vendredi de 14 à 15 h reçoit les enfants de 0 à 15 ans en pédiatrie
- 30% temps secrétaire : LEVEILLE Laura 02.33.12.37.38

L'infirmière est présente le jeudi toute la journée. Une permanence a lieu l'après-midi de 14h à 17h avec le médecin. C'est le bureau de l'assistante sociale qui fait office de bureau PASS, il est identifié. Une pièce identifiée est disponible pour l'infirmière, elle se situe au des consultations externes.

¹ Permanence d'accès aux soins de santé.

L'infirmière est également présente le vendredi après-midi sur les temps de consultations pédiatriques.

Une ligne téléphonique exclusivement réservée à la PASS existe, ainsi qu'une adresse mail :

- Tel : 02-33-12-30-01
- Mail : pass@ch-argentan.fr

L'équipe doit réserver un véhicule si elle a besoin de se déplacer à l'extérieur.

III. Fonctionnement

1. Patient venant de l'extérieur

Pour un premier entretien :

Le patient se présente au hall d'accueil le jeudi après- midi de 14 à 17h. La standardiste appelle le service PASS au 30.01.

L'IDE ou l'assistante sociale (AS) accompagne le patient au bureau des entrées pour l'enregistrer sur l'UF de la PASS(180) : un bon de circulation et des étiquettes lui sont donnés.

L'entretien social et médical se déroule dans le bureau PASS. Suite à cet entretien, une consultation médicale peut avoir lieu.

Lors d'un rdv programmé :

Le patient se présente au bureau des entrées 30 min avant l'heure du rdv le jeudi.

La standardiste appelle le service PASS au 30.01. L'IDE ou l'AS prend en charge le patient et l'accompagne dans le bureau PASS.

La consultation médicale :

L'IDE ou l'AS prévient le médecin d'un patient au 36.83 et l'oriente au bureau vert secteur consultations.

Il est pris en charge par le médecin, accompagné de l'IDE.

Suite à la consultation :

- Prescription d'un bilan sanguin

L'IDE donne un rdv le jeudi matin vers 9h15. Le jour du bilan, l'IDE prépare le matériel (tubes, aiguille et fiche de labo).

Elle prélève le patient, vérifie l'identité par rapport aux étiquettes, met les étiquettes sur les tubes, remplit la feuille de l'établissement puis dirige le prélèvement dans le sac isotherme situé dans le hall d'accueil qui sera acheminer vers le labo.

- Prescription d'un traitement en totalité

Le centre hospitalier d'Argentan dispose d'une pharmacie. Afin de permettre la délivrance des traitements de patients n'ayant pas de droits à la sécurité sociale, une convention a été mise en place. L'IDE prend la prescription et suit le protocole. Si la prescription d'un traitement est mensuelle, la pharmacie délivre le traitement pour 28 jours.

- Prescription de vaccinations

L'IDE prend la prescription et va chercher le vaccin à la pharmacie de l'hôpital si le patient n'a pas de prise en charge sécu.

Elle fait l'injection dans la salle de soins des consultations externes, note dans le carnet de vaccination ainsi que dans le dossier le vaccin numéro et date d'expiration, donne le carnet au patient.

En 2019, il y a eu l'ouverture d'une antenne du centre de vaccination au centre hospitalier d'Argentan par le CHU de Caen. L'équipe est composée d'une infirmière et d'un médecin représentés par les mêmes professionnels que ceux de la PASS. Ainsi, cela facilite l'accès à la vaccination. L'équipe disposant d'un stock de vaccins peut recevoir et vacciner le patient en un seul RDV. Les permanences ont lieu au sein de l'hôpital les derniers jeudis de chaque mois entre 16h et 18h. Les patients de la PASS peuvent également en bénéficier.

- Prescription de radiologie

L'IDE accompagne le patient au service de radiologie pour prendre un RDV, elle prépare le bon de circulation pour le RVD.

- Prescription d'ECG

Si urgent le jour même du RDV, l'IDE prend l'appareil de médecine et fait l'ECG dans le bureau du médecin.

Si non urgent, elle donne RDV le jeudi suivant au patient. Le jour du RDV, l'IDE fait l'ECG dans la salle de soins des consultations externes.

- Prescription d'un pansement

Appeler aux consultations externes pour planifier un RDV sur une plage horaire dédiée entre 9h à 10h sauf le mercredi pour les pansements. Le jeudi, c'est l'IDE PASS qui fait les soins de pansement aux consultations externes.

- Prescription dentaire

Lorsque le patient PASS n'a pas de droits ouvert à la sécurité sociale, le médecin peut orienter ce patient vers le cabinet dentaire du centre hospitalier. Un protocole a été mis en place, permettant aux plus démunis de pouvoir bénéficier d'un accompagnement vers l'accès aux soins dentaires. Le médecin contact la secrétaire du cabinet et peut prendre rendez-vous dans les créneaux réservés aux patients PASS le jeudi.

2. Patient se présentant aux urgences ou se trouvant dans un service

En dehors du jeudi, l'IDE ou la secrétaire du service concerné appelle l'AS de la PASS qui fera une évaluation.

Le jeudi, l'IDE et l'AS de la PASS se présentent dans le service pour le recueil d'informations, suivi d'un entretien si nécessaire.

S'il s'agit d'une consultation externe (urgences), le parcours est le même que s'il venait directement de l'extérieur.

Si patient hospitalisé : faire l'entretien dans sa chambre, mettre une cible dans le logiciel interne du centre hospitalier « cristalnet » du passage de l'équipe PASS. Le patient peut être également reçu par l'assistante sociale hospitalière qui, au moment de la sortie, va préconiser une orientation vers la PASS.

IV. Conventions et mise en place de nouveaux dispositifs sur le territoire :

Afin de faciliter le fonctionnement de la PASS, plusieurs conventions ou protocoles ont été mis en place.

1. La traduction

Depuis plusieurs années, la PASS d'Argentan connaît un public demandeur d'asile. Ce public est orienté par la CADA de l'association COALLIA. Pour faire face à la problématique de l'interprétariat, la PASS faisait souvent appel aux membres de la communauté des personnes ou bien au personnel du centre hospitalier. Afin de faciliter la compréhension durant les rendez-vous médicaux, une convention a été signée en 2018 entre la PASS et l'association FIA (Femme Inter Association) situé à Rouen. En 2019, la PASS a également signé une convention avec une interprète locale permettant une traduction physique et/ou téléphonique du pachtô et dari.

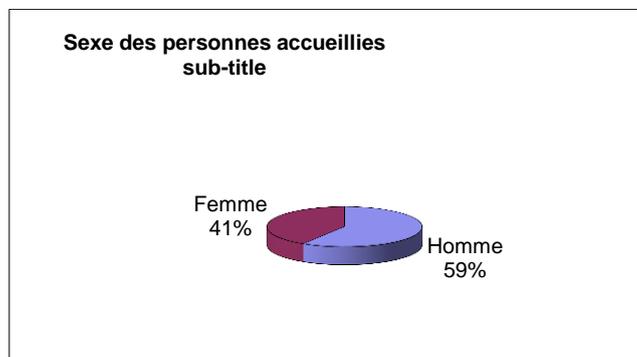
2. CLAT²

Une convention est cours d'élaboration. Cette dernière permettrait à la PASS de réaliser les examens en lien avec la tuberculose et de facturer les soins au CLAT.

3. CPAM

Depuis 2016, une convention a été signée entre la CPAM et la PASS. Cette convention permet d'avoir un lien direct avec les professionnels de la CPAM. Les dossiers sont étudiés en 10 jours ouvrés, permettant au public de la PASS d'accéder aux soins plus rapidement.

V. Bilan d'Activité



² Centre de lutte anti tuberculose

• **Profil des patients**

La PASS d'Argentan a reçu 107 personnes en 2019, 63 étaient des hommes et 44 des femmes. Sur ces 107 personnes, 76 sont nouveaux patients.

En 2019, 86% des patients PASS étaient étrangers et venaient majoritairement du Proche Orient.

Le public de la PASS est relativement jeune, la tranche d'âge majoritaire des patients est les 26/35 ans. Cependant, nous accompagnons également des personnes plus âgées.

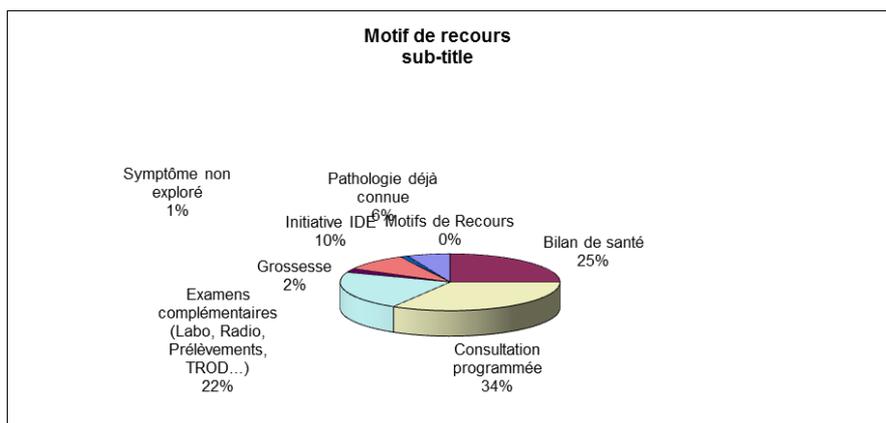
S'agissant des mineurs, 29 ont été reçus en 2019. Les jeunes ont pu être orientés par l'ASE³, COALLIA, les lycées, le FJT⁴, les associations caritatives. Certains mineurs sont confiés à l'ASE dans le cadre de l'accueil des MIE⁵. Lorsque ces derniers ont été reçus par la PASS, ils ont été orientés par le FJT.

L'arrivée de familles sur le territoire avec le dispositif de réinstallation de COALLIA a entraîné une hausse du nombre de consultations gynécologique et pédiatrique (16 consultations).

Nous avons également reçu deux femmes en fin de grossesse sans droit ouvert à la sécurité sociale.

1. Activité médicale

2. Activité infirmier



³ Aide sociale à l'enfance

⁴ Foyer des jeunes travailleurs

⁵ Mineurs isolés étrangers

58 CS sont des 1ere consultations et 177 CS de suivis. L'activité infirmier pour l'année 2019 compte 228 consultations de suivi.

Le nombre de recours à l'I.D.E est de 235 pour 2019, 28.5% sont des bilans de santé 38.2% des consultations programmées, 25.1% sont des examens complémentaires.

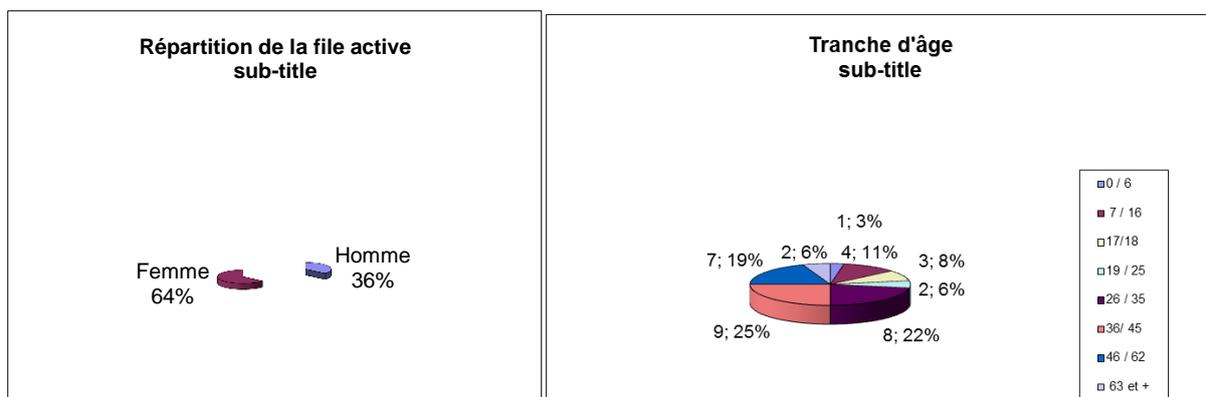
Les méthodes d'intervention sont : l'accompagnement physique 35.3%, nous avons reçu beaucoup de réfugiés et nous les avons aidé pour la prise de RDV avec les intervenants médicaux 26.9%, l'écoute est très importante 23.2%.

Pour 2019, le nombre d'actes est de 191, le premier poste sont les prélèvements pour analyses de laboratoires: 35.6% arrive après les vaccins 25.1% la délivrance de traitements 21.4%.

Les orientations se font plus en interne à la PASS et au niveau des médecins du CH de référence (un cabinet dentaire a ouvert au sein de l'hôpital fin mai 2016).

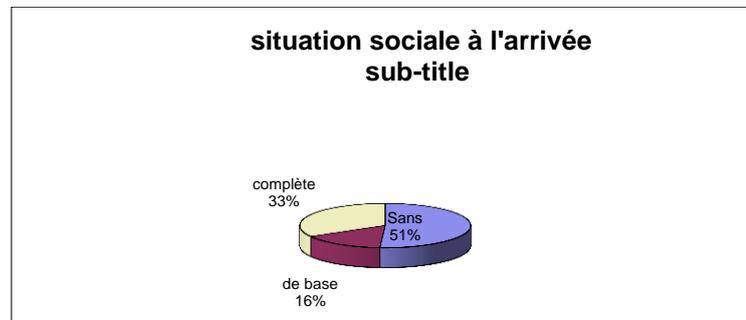
Peu de lien se font avec les médecins de ville ainsi que les professionnels paramédicaux de ville. Une difficulté sur le secteur d'Argentan s'est approfondie par le manque de médecin généraliste. Dernièrement, pour les personnes ayant des droits à la sécurité sociale, nous avons pu faire appel au Docteur LAVANDON, médecin généraliste pratiquant au centre hospitalier les mardis et mercredis afin qu'il puisse recevoir en consultation les patients se présentant à la PASS avec seulement une problématique médicale.

3. Activité sociale



L'assistante sociale a pu rencontrer 36 patients en 2019 dont 33 nouveaux. Sur ces 36 patients, 23 sont des femmes et 13 des hommes. Les patients vivent majoritairement seuls : 20

personnes contre 11 personnes en couple. La majorité des interventions ont eu lieu au profit de personnes âgées entre 26 et 45 ans. 87 rendez-vous ont été effectués tout au long de l'année pour les démarches sociales.



Les personnes sont orientées vers la PASS généralement par le biais du CADA⁶, notre partenaire principal. Dans ce cas-là, les démarches sociales auprès de la sécurité sociale sont directement faites par les travailleurs sociaux du CADA.

Aussi, les associations caritatives ou les services de la ville (conseil départemental, CCAS⁷), s'ils détectent au moins une problématique médicale, peuvent orienter les personnes vers la permanence de la PASS le jeudi. A l'interne, les urgences orientent également les personnes vers l'assistante sociale si elle est présente, sinon vers la permanence.

Le non accès aux droits sociaux entraîne chaque année un frein vers l'accès aux soins. Au cours de l'année 2019, 5 dossiers de PUMa⁸, 6 dossiers de CSS⁹ et 5 dossiers d'AME¹⁰ ont pu être réalisés. Deux patients ont pu réaliser leurs démarches seules. En attendant l'ouverture de ces droits, l'assistante sociale a pu orienter 52 patients vers le médecin coordinateur, 6 patients vers l'infirmière et 4 patients vers le dentiste.

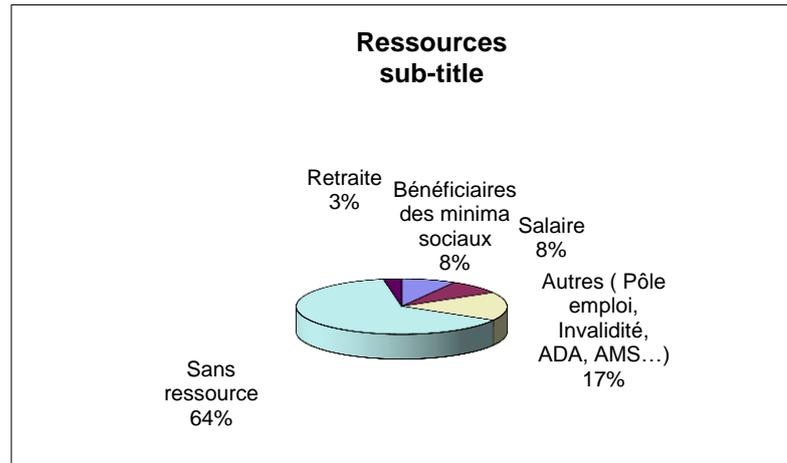
⁶ Centres d'Accueil de Demandeurs d'Asile.

⁷ Centre communal d'action sociale

⁸ Protection universelle maladie

⁹ Complémentaire santé solidaire

¹⁰ Amie médicale de l'Etat



La majorité des patients à leur arrivée à la PASS n'avaient pas de ressources. Des démarches et orientations vers le conseil départemental et le dispositif du RSA¹¹, la CAF¹² ont été effectués. 2 orientations vers des associations caritatives pour des aides alimentaires ont été faites. Pour les personnes sans domicile fixe, l'assistante sociale a pu faire appel au centre d'hébergement d'urgence.

La naissance d'enfants en 2019 a permis l'accompagnement vers la mairie et la CAF pour les déclarations de grossesses et de naissances. Les enfants de moins de 6 ans ont été réorientés vers la PMI¹³.

Le public de la PASS d'Argentan est majoritairement issu de pays étrangers, pour les personnes non suivis par le CADA, un relai a été fait vers des associations liées à la régularité du séjour tel que la CIMADE et vers la préfecture.

Le manque de médecins traitants sur notre territoire fait que de nombreux partenaires orientent les personnes vers la PASS alors que celles-ci dépendent du droit commun.

En 2019, il n'y a eu aucune nouvelle problématique liée à l'incurie du logement, seulement des suivis des années précédentes.

¹¹ Revenus solidaire actif

¹² Caisse d'allocations familiales

¹³ Protection maternelle infantile

VI. Bilan financier

BILAN FINANCIER 2019 PASS CH ARGENTAN

CHARGES DIRECTES UNIQUEMENT

CHARGES DIRECTES	DEPENSES	RECETTES	
Titre 1 Charges de Personnel	68 817	109 867	Titre 1 Produits versés par l'AM (MIG)
Titre 2 Charges médicales	5 038	481	Titre 2 tickets modérateurs
Titre 3 Charges hôtelières et générales		72	Titre 3 Autres produits
Titre 4 Charges d'amort.Prov.			
TOTAL	73 855	110 420	TOTAL

VII. Procédures, actions, réunions mises en place

Au cours de l'année 2019, la PASS d'Argentan s'est inscrit à travers diverses réunions et formations dans une dynamique partenariale et territoriale.

- Participation à la journée d'information entre professionnels le 25/03/2019. Cette réunion a permis de faire un état des lieux sur les MIE et demandeurs d'asile dans l'Orne. Aussi la PFIDASS, UC-IRSA, la CPAM et le service social CARSAT ont pu représenter leurs missions.

- Chaque année, nous organisons une journée de prévention contre le SIDA. En 2019, cette journée a eu lieu le 5 décembre. Elle se présente sous la forme d'un stand avec la présence de l'infirmière et de documentations autour de la sexualité et des infections sexuellement transmissibles. En 2019, nous avons fait appel à la présence du CeGIDD¹⁴ lors de cette journée avec l'objectif de dynamiser les échanges autour de cette problématique et de développer ce partenariat.

- Le même jour, nous avons pu avoir la visite du CLAT dans le but de nous représenter leur dispositif et de nous indiquer les démarches et recommandations émises dans la lutte et le dépistage de la tuberculose.

¹⁴ Centre gratuit d'information, de dépistage, de diagnostic des infections par les virus de l'immunodéficience humaine et des hépatites virales et des infections sexuellement transmissibles.

- Une part importante de notre activité est liée à la prévention primaire et notamment la vaccination. En 2019, la mise en place du centre de vaccination nous a facilité la prise en charge des patients PASS.

- En 2019, l'équipe de la PASS a pu participer au réseau professionnel de lutte contre les violences faites aux femmes sur le territoire argentanais. Ce réseau ayant pour but de connaître les réflexes et démarches à suivre lorsque qu'une personne victime de violences conjugales se présente à un professionnel.

- Le déploiement du dispositif Media'dom vers la commune d'Argentan a permis à la PASS d'agrandir son cercle de partenariat. Ce dispositif prévient les ruptures d'habitat de personnes en situation complexe. La PASS d'Argentan participe chaque mois aux comités techniques.

VIII. Difficultés rencontrées

Nous avons toujours les mêmes problématiques identifiées à savoir besoin d'un suivi médical, accès aux droits, patient venant d'arriver en France.

Nous sommes dans un territoire où nombre de médecins généralistes sont partis à la retraite ces deux dernières années et n'ont pas été remplacés. Cela entraîne une difficulté de retour vers le droit commun.

Nous rencontrons toujours des difficultés à obtenir des domiciliations pour les personnes sans domicile fixe pour les ouvertures de droits.

Nous n'arrivons pas à toucher la population locale malgré notre volonté d'ouverture vers l'extérieur. On constate même un léger recul de prise en charge de la population rurale accueillie 16 % en 2018 contre 12 % en 2019.

IX. Axes de travail pour l'année 2020

Nous constatons que la PASS n'est pas bien identifiée par le public argentanais. Nous souhaitons nous ouvrir « hors les murs ». En effet, nous souhaitons organiser une permanence en dehors de l'hôpital ou même sur une des zones blanches, non couvertes par une PASS. De plus, le territoire est rural et de nombreuses personnes font face à l'absence de transport.



Toujours dans l'objectif de toucher une population locale, nous souhaitons continuer à déployer la PASS par la communication de ce dispositif auprès de partenaires locaux et institutionnels.